Département de l'AIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN

SIEGE
143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20230712-DEC2023-071-DE
Date de télétransmission : 12/07/2023
Date de réception préfecture : 12/07/2023

DECISION DU PRESIDENT
N° D2023-071

Objet : Contractualisation avec la société ALPHA RECYCLAGE FRANCHE COMTE pour la collecte des pneus usagés déposés en déchèterie

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2023-150 en date du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment en matière de signature des contrats et conventions engageant la Communauté de communes pour un montant n'excédant pas 15 000 € HT par an, ainsi que leur avenant ;

VU le Décret n° 2015-1003 du 18 août 2015 relatif à la gestion des déchets de pneumatiques ;

VU l'accord volontaire de la filière pneumatique, du 15 juillet 2019 ;

CONSTATANT que la société ALIAPUR a suspendu, de sa propre initiative, la collecte des pneus dans les déchèteries de la CCPA, le 12 juin 2023 et que, de fait, les usagers se retrouvent sans solution pour la prise en charge de leurs pneus usagés ;

CONSTATANT que le Groupement d'Intérêt économique France Recyclage Pneumatiques, en tant qu'organisme collectif créé à l'initiative des producteurs, permet de gérer collectivement leurs obligations règlementaires en assurant pour leur compte : l'organisation de la collecte des pneus usagés, la mise en valorisation des pneus usagés et la déclaration annuelle à effectuer auprès de l'ADEME justifiant des quantités mises en marché par le producteur et des quantités valorisées par le France Recyclage Pneumatiques pour le compte du producteur.

- DECIDE de signer la convention avec la société ALPHA RECYCLAGE FRANCHE COMTE pour la collecte des pneus usagés déposés en déchèterie.

En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 12 juillet 2023
Publiée le 12 JUIL. 2023

Fait à Chazey-sur-Ain, le 12 juillet 2023.

Le Président
de la Communauté de communes,

Pour le président et par délégation,
Le 1er vice-président,
Marcel JACQUIN

Jean-Louis GUYADER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN
Siège CHAZEY SUR AIN